

Commune d'Oberschaeffolsheim

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

T 03 88 78 10 50

Fax 03 88 76 59 95

Mail : mairie@oberschaeffolsheim.fr

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N° 22/067

REGLEMENTANT LA CIRCULATION RUE DU GENERAL DE GAULLE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CHAUSSEE A VOIE CENTRALE BANALISEE

Le Maire de la Commune d'OBERSCHAEFFOLSHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-2, L.2542-1 et L.2542-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le livre IV du Code Pénal qui détermine les contraventions et les peines, et notamment son article R. 26-15, qui soumet à l'amende de police tous ceux qui auront contrevenu aux arrêtés publiés par l'autorité municipale ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) au droit de la rue du Général de Gaulle nécessite la mise en place d'une réglementation permanente de la circulation à compter du 11 juillet 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 11 juillet 2022, une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) sera mise en œuvre dans la rue du Général de Gaulle sur les tronçons suivants :

- entre le carrefour rue des Mésanges / rue du Général de Gaulle et le carrefour rue de la Musau / rue du Général de Gaulle
- entre le carrefour rue de la Chapelle / rue du Général de Gaulle et le carrefour rue des Fleurs / rue du Général de Gaulle.

Article 2 : Un stop est mis en œuvre dans la rue Notariat, à la jonction avec la rue du Général de Gaulle, mettant fin au régime de priorité à droite.

Article 3 : Un stop est mis en œuvre dans la rue Noyer, à la jonction avec la rue du Général de Gaulle, mettant fin au régime de priorité à droite.

Article 6 : Ces mesures prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation par l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 7 : Ampliation de l'arrêté est transmise à :

- Eurométropole de Strasbourg ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim ;
- M. le Chef de Section du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune d'Oberschaeffolsheim ;
- Police municipale ;
- Affichage en Mairie.



Oberschaeffolsheim, le 10/07/2022

Le Maire

Jean-Paul PRÈVE